

Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 7 décembre 2021 à 21h48, au centre communautaire de Luskville, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Pierre Said, directeur général.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation n'ayant pas été envoyée selon les dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec, tous les conseillers étant présents renoncent à l'avis de convocation.

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 21h48.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Il n'y a eu aucune question du public, cette séance étant une séance impromptue.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

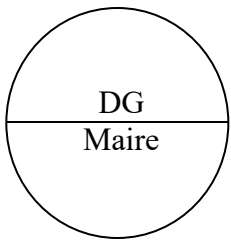
1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Fin du lien d'emploi - employée #02-0084**
5. **Période de questions du public**
6. **Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

21-12-4494



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

21-12-4495

**4. FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉE #02-0084**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente pour mettre fin au lien d'emploi a été conclue avec l'employée #02-0084;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte les termes de l'entente et autorise le directeur général à signer et à exécuter l'entente au nom du conseil.

Adoptée

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a eu aucune question du public.

21-12-4496

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU** de lever la séance à 21h50 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

Pierre Said  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Roger Larose  
MAIRE

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

